

13^{ème} VÉTATHLON DE VERRIE

HIPPODROME DE VERRIE, PROCHE DE SAUMUR (49)

Organisé par l'Association Culturelle de Verrie et Rou Marson et le Vélo Club Vihierois

- 10h30 : Course 6-7ans 300m/ 600m (sans majoration sur place) (2€) uniquement individuel
- 10h45 : Course 8-9ans 600m / 1km (sans majoration sur place) (2€) uniquement individuel
- 10h50 : Course 10-13ans 1km /2km (sans majoration sur place) (2€) uniquement individuel
- 11h00 : Course Baby, Enfant - de 6ans 250m (vélo, trottinette et draisienne autorisés) « GRATUIT »
- 11h30 : Démonstration de Cani VTT (Gratuit)
- 12h15 : Canicross 7,5 km (8€ pour les licenciés et 10€ pour les non licenciés)
- 13h50 : Course 14-15ans 3,5km/ 17km (sans majoration sur place) (5€) individuel/ (10€) par équipe
- 14h00 : Vétathlon Sénior, Cadet, Junior, course à pied 7 km (2 tours de 3,5km) et VTT 22,5 km (3 tours de 7,5km). Individuel (10€)/équipe (20€).

1 lot offert à chaque participant + nombreux lots pour les 1^{ers} de chaque catégorie + tirage au sort dossards

Bulletin d'inscription Individuel ou par Equipe (voir ci-dessous) à retourner avant **le mercredi 25 janvier** à l'adresse suivante :

Sébastien Louis, 5 rue du 14 juin 1998, 49700 St Georges Sur Layon

Accompagné du chèque à l'ordre du **VC Vihiers** et du **certificat médical** ou de la **photocopie de votre licence 2017** (FFC, FFA, UFOLEP, FSGT, TRI, FSLC).

Cochez la course choisie :

- Course 6-7 ans
- Course 8/9 ans
- Course 10-13 ans
- Course 14-15 ans
- Course Baby
- Canicross (présentation obligatoire du carnet de vaccination à jour, le chien doit être pucé ou tatoué).
- Vétathlon individuel Sénior, Cadet, Junior (Inscription **sur place jusqu'à 13H30** avec une majoration de 3€)
- Vétathlon équipe Sénior, Cadet, Junior (Inscription **sur place jusqu'à 13H30** avec une majoration de 3€)

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville..... Tel.....

Date de naissance..... Age :.....

Club..... Licence.....

Mail.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la course (affiché sur place et joint avec ce bulletin d'engagement) et l'accepte dans son intégralité.

Date

Signature :

Pour les moins de 18ans, **AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE :**

Je soussigné(e).....autorise mon fils/ma fille à participer au Vétathlon/Mini- Vétathlon/Canicross, le dimanche 29 janvier 2017.

Date

Signature :

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville..... Tel.....

Date de naissance..... Age :.....

Club..... Licence.....

Mail.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la course (affiché sur place et joint avec ce bulletin d'engagement) et l'accepte dans son intégralité.

Date

Signature :

Pour les moins de 18ans, **AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE :**

Je soussigné(e).....autorise mon fils/ma fille à participer au Vétathlon/Mini- Vétathlon/Canicross, le dimanche 29 janvier 2017.

Date

Signature :

Canicross de Verrie 29-01-2017

Départ à 12h15 en mass start

Participant

Nom.....Prénom

Date de naissance.../.../..... Catégorie Homme Femme

Adresse.....

Code Postal..... Ville

Téléphone.....Mail.....

Club.....

N° de licence FSLC, CNEAC, FFST

Non licencié (joindre un certificat de non contre-indication à la pratique sportive de canicross et/ou canivtt en

Compétition de moins d'un an)

Chien

Envoyer la photocopie du carnet de vaccination avec son numéro d'identification sur chaque page. Le chien devra avoir 1 an révolu le jour de la course, avoir un harnais adapté à sa morphologie, il devra toujours être devant ou au niveau du genou de son maître.

Nom Race.....

Date de naissance/...../..... Sexe Mâle Femelle

N° puce/ tatouage.....Propriétaire.....

Tarif

8 euros licenciés

10 euros non licenciés

**Merci à nos partenaires
pour cette
13ème édition !**

OGER FABRICE

HORTICULTEUR

Rue des Roches

49400 St Lambert des Levées

Tél : 02 41 67 10 06

Ets CLIN S.A.S.
Menuiserie standard & sur mesure
02 41 67 49 30

94 rue de Rouen 49400 SAUMUR



INTERSPORT SAUMUR
ZAC ECOPARC DE SAUMUR NORD



TEXTILE CYCLE

TEAM BAHRAIN MERIDA
TEAM TREK SEGAFREDO



LA BOUTIQUE BRIOCHE PASQUIER
7 BOULEVARD DES FONTENELLES,
49320 BRISSAC-QUINCÉ



ARCADE ET BAIES / TURBO FONTE
ZAC DU CHAMP BLANCHARD, ALLÉE DES CAPUCINS,
49400 DISTRE



Carrefour market

Zac Champ Blanchard
Rue De L'europe
49400 Distre

Tél. : 02 41 40 42 90



33 rue de Chateaillon
49700 ST GEORGES SUR LAYON
Tél.: 02 41 38 28 70
Port.: 06 78 76 92 15
www.letailleurdepierre.fr



PLATRIER COLINEAU Jérôme
14 RUE DU GIRON
49 540 MARTIGNE BRIAND
02.41.59.47.08



11, rue David D'angers
49 310 VIHIERS

02.41.70.77.96

2 Place St Pierre
49700 DOUE LA
FONTAINE

02.41.59.79.14

virginie@jlbformatic.fr

Devenir partenaire du Vétathlon ?

06.19.34.06.19

REGLEMENT

Vétathlon

- 1) Port du casque rigide homologué obligatoire pour les vététistes.
- 2) Respecter les décisions des commissaires. Tout abandon devra être signalé à l'organisation et pourra retirer son lot en échange du dossard et de la plaque.
- 3) **La zone de relais devra être franchie uniquement à pied le vélo à la main, sous peine de 3mn de pénalité.**
- 4) **Des contrôles de passage seront effectués sur le parcours**, un coureur non contrôlé sera disqualifié. Les non licenciés devront fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du cyclisme ou de la course à pied en compétition.

- 5) **ASSURANCE :**

Chaque participant devra être couvert par une garantie individuelle accident.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de chute consécutive à un mauvais état de santé ou un matériel défectueux, ainsi qu'en cas de perte, de vol ou détérioration de matériel pendant l'épreuve. Les coureurs à pied et vététistes participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

- 6) Autorisation parentale exigée pour les mineurs.
- 7) Les vélos devront être de type VTT uniquement.
- 8) Concernant le Vétathlon Senior, Junior et Vétérans, les coureurs à pied partiront pour 2 tours de 3,5 km, avant de transmettre le relais aux vététistes (ou en individuel) pour 3 tours de 7,5 Km (soit 22,5 km).
- 9) Concernant le Vétathlon Cadet, les coureurs à pied partiront pour 1 tour de 3,5 km, avant de transmettre le relais aux vététistes (ou en individuel) pour 2 tours de 7,5 km (soit 15km).
- 10) Concernant le Canicross, les coureurs et leurs chiens partiront pour 1 tour de 7,5 km.
- 11) L'intégralité du vétathlon se déroule sur l'hippodrome de Verrie.
- 12) Un lot sera offert à chaque participant en échange du dossard et de la plaque VTT.
- 13) Chacun est tenu de respecter la nature et les promeneurs éventuels.
- 14) Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'épreuve. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité ni le mode de diffusion. Ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des étapes pour toute utilisation promotionnelle et publicitaire dans tout type de support (y compris internet).

L'inscription au Vétathlon/Mini Vétathlon et Canicross de Verrie vaut acceptation du règlement.

Contact :

Vélo Club Vihiers **06.19.34.06.19**

Association Sportive et Culturelle de Verrie Rou Marson : **02.41.50.99.66**

REGLEMENT

Canicross

Article 1 : les chiens

Sont admis à participer, tous les chiens, sans distinction de race, avec ou sans pedigree :

- âgés de 12 mois au moins le jour de l'épreuve pour le Cross-canin,
- âgés de 18 mois au moins le jour de l'épreuve pour le cani-VTT.

Toutefois Les chiens âgés de 10 à 12 mois sont autorisés à participer à une seule course dans les catégories enfants (sous réserve d'un refus du vétérinaire chargé du contrôle).

Les chiens devront être obligatoirement identifiés et vaccinés conformément aux directives des Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP).

Sous contrôle vétérinaire le jour de l'épreuve, ne seront pas admis à participer :

- les chiens ou chiennes malades ou affaiblis,
- les chiennes gestantes ou allaitantes,
- les chiens ou chiennes handicapés.

Les chiennes en chaleur pourront participer à l'épreuve à condition qu'elles partent derrière le peloton. Il est recommandé aux propriétaires de faire usage d'un produit masquant les odeurs.

Article 2 : les concurrents

La pratique du sport canin unissant un seul chien et un humain dans un même effort athlétique ouvert à toute personne, sans distinction de nationalité, ayant l'aptitude à l'effort physique.

Les propriétaires de chiens

Est considéré comme étant le légitime propriétaire d'un chien, celui ou celle dont le nom figure sur la carte d'identification (Réf. CERFA n° 50-4447 émanant du Ministère de l'agriculture et selon les directives du décret n° 91-823 du 28/8/91 contrôlée et gérée par la Société Centrale Canine).

Le propriétaire est donc tenu de faire en sorte que l'animal lui appartenant soit en conformité avec la législation en vigueur, en fonction de sa catégorie, et d'être en mesure de le justifier.

Le compétiteur est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil).

Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

Tout accident survenu à l'occasion de la course fera l'objet d'un compte-rendu détaillé dans les 24h00, par le sinistré et de la part du directeur de course, ou, à défaut de l'organisateur, auprès du secrétaire de la C.N.E.A.C. à l'aide de l'imprimé de déclaration de sinistre (imprimé téléchargeable sur cnea.net). Dès réception, le secrétariat de la C.N.E.A.C. transmettra le dossier complet à la compagnie d'assurance.

Article 3 : Distance, circuit

Les concurrents partiront pour 1 tour de circuit de 7,5 km

L'organisateur peut adapter les distances en fonction des conditions météorologiques du jour. Il devra en informer les concurrents et notifier ces dispositions sur les feuilles de classement.

Article 4 : la température

Ce critère étant un point important, il est primordial de respecter encore plus scrupuleusement l'allure de l'animal et de s'adapter à son rythme. Ne jamais omettre de le laisser se désaltérer sur les points d'eau, et de le mouiller pour le rafraîchir.

La configuration du paysage (relief, parcours boisé ou aride), les conditions climatiques (pluie, vent) sont des critères qui permettent de raccourcir le parcours. Selon la température le jour de la course, l'organisateur est autorisé à adapter la distance parcourue.

Article 5 : le comportement

Tout participant s'engage à respecter la charte de déontologie de la discipline (téléchargeable sur le site cnea.net).

Le respect de l'animal

Les chiens seront mis à l'honneur : les chiens titrés seront présents aux remises des prix, sous réserve de l'acceptation de l'organisateur et à condition que l'environnement s'y prête. Ils seront nommés au même titre que les conducteurs et récompensés.

Article 6 : l'équipement

SONT INTERDITS :

Pour le chien : le collier étrangleur, le collier à griffes, le collier électrique, la laisse à enrouleur ou tout autre moyen de maltraitance.

Pour le coureur : l'usage de chaussures munies de pointes est STRICTEMENT INTERDIT, en toutes circonstances.

Matériel pour la pratique du Cross-Canin de la SCC

OBLIGATOIRE :

Laisse ou longe, extensible ou pas, de 2 mètres maximum.

Pour le chien, port d'un harnais avec attache arrière dans la ligne du corps.

PRECONISE :

Pour le maître : ceinture sous-cutale ou cuissard avec ceinture intégrée ou ceinture abdominale.

Matériel pour la pratique du Cani-VTT de la SCC

OBLIGATOIRE :

Casque

Gants de cycliste

Laisse ou longe extensible de 2,50 mètres maximum

Pour le chien, port d'un harnais avec attache arrière dans la ligne du corps.

VTT en bon état de fonctionnement équipé d'une attache de VTT de traction fixée à l'avant du cadre de façon à ne pas gêner la conduite.

Les débutants

Pour les personnes s'initiant au Cross-canin, pour leur première course, la laisse et le collier classique sont tolérés.

**L'inscription au Vétatlon/Mini Vétathlon et Canicross de Verrie vaut
acceptation du règlement.**